Caractéristiques et confort du logement				
1 Type de logement : • Maison	Quelle est la surface de ce logement ? Tenez compte de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc. Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel. • Moins de 30 m²			
 Agglo, ciment, brique Bois, clin, fibro-ciment Tôle Végétal, chaux, torchis Autre 	Quelle est l'alimentation principale en eau? Eau courante à l'intérieur du logement			
 Êtes-vous: propriétaire de ce logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit), y compris si vous n'êtes pas propriétaire du terrain?	(jerricans, bouteilles d'eau)			
à un organisme social ? Oui 1 Non 2	Aucune Autres 12 Ce logement dispose-t-il :			
Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ? Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante. • Avant 2005	 de WC ?			
6 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ? Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette même personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.	Moyens de déplacement (dont disposent les habitants du ménage) Nombre d'automobiles			
7 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ? • Nombre de pièces d'habitation	Nombre de deux-roues sans moteur (vélo, trottinette,) Nombre de bateaux à moteur Nombre de bateaux sans moteur			



Recensement de la population - 2025

Nouvelle-Calédonie

Feuille de logement



⋄	
	70 7

latan (i Gam)				
Identifiant				
9 8 8 Code géographique libellé commune district rang de construction rang de logement N° agent recenseur				
Cadre à remplir pour tout logement d'habitation				
Nom de l'occupant(e) principal(e) : Localisation du logement Numéro Bis, Ter Rue, Route, Av Nom de la voie (ou lieu-dit)				
Résidence Bâtiment				
Commune Quartier, lotissement				
Ce logement est-il localisé en terre coutumière ? 1 Oui 2 Non nom de la tribu : nom du GDPL ou du clan :				
Localisation du logement dans l'immeuble si celui-ci comprend au moins deux logements : Étage : Escalier : N° de porte ou position par rapport à l'escalier (exemple : couloir de droite, 1ère porte à gauche) :				
Catégorie de logement 1 Résidence principale 2 Logement occasionnel 4 Logement vacant				
Type de construction 1				
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE				
Cadre à remplir par l'agent recenseur Cadre à remplir par l'Isee				
Liste A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1)				
Liste B - Nombre d'enfants majeurs de moins de 25 ans				

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite dans le tableau A et de le faire signer.

Personnes vivant habituellement dans le logement et non habitant

Liste A

Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans le logement la plus grande partie de l'année 🔷 Remplir un bulletin individuel pour chacun

Inscrire en liste A:

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
- les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, pêcheur en mer, etc.);
- les **nourrissons**, même s'ils sont encore à la maternité ;
- les enfants qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :
- plus de la moitié du temps,
- ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement.
- les sous-locataires et colocataires occupant une partie du logement.

Inscrire également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (en Nouvelle-Calédonie, en métropole, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

	N° de BI	Nom ou nom de naissance (pour les femmes mariées)	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	de N	° BI
	1					1
	2					2
	3					3
	4					4
	5					5
	6					6
	7					7
	8					8
ŀ	9					9
	1 0				1	
	1 1				1	
	 2 3 				1	
	 3 4 				1	
	1 5				1	
	1 6				1	
	1 7		•		1	
	1 8				1	
	1 9				1	
	2 0				2	
L			-			

Liste B

Inscrire en liste B:

 les enfants majeurs de moins de 25 ans logés ailleurs pour leurs études et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études 🔷 Ne pas remplir de bulletin individuel

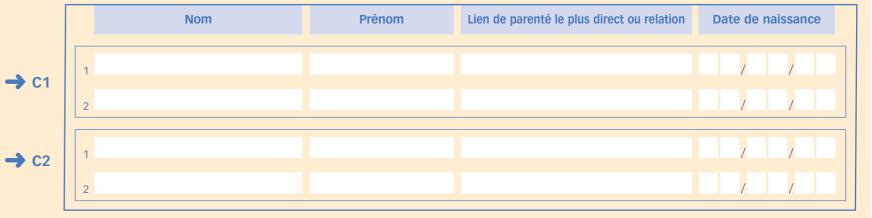
Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance	Commune d'habitation pour les études
1			, ,	
2			/ /	
3			/ /	

Liste C

Autres habitants du logement Ne pas remplir de bulletin individuel

Inscrire en liste C:

- les **enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études** et dont les parents résident dans une autre commune de Nouvelle-Calédonie.
- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, service d'hospitalisation pour un mois et plus, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les personnes (dites « de passage ») qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement*.



^{*} Cas particuliers: si une personne « de passage » est absente pendant toute la durée du recensement de son domicile habituelle dans le cadre prévu et classer ce bulletin dans la chemise des personnes de passage (imprimé n° 20).

2